



Communiqué de presse

Mission Tunon de Lara – Armentéras

Un rapport qui va dans la bonne direction, en plaidant pour une double cohérence nationale et territoriale mais qui laisse subsister plusieurs points de désaccords.

A la suite du rapport Gillet consacré à l'écosystème de la recherche et de l'innovation, le ministre de la Santé et de la Prévention, la ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche et le ministre de l'Industrie ont confié à Manuel Tunon de Lara et Anne-Marie Armentéras une mission sur la déclinaison du plan de rénovation de la recherche dans le domaine de la recherche médicale. Ce rapport a été remis aux deux ministres lors du salon SantExpo 2024. Les conférences ont accueilli favorablement l'annonce de cette mission car elles considèrent que la France doit s'adapter à un monde dans lequel la recherche médicale qui est confrontée à une concurrence mondiale sans précédent.

Le rapport entend créer les conditions d'une nouvelle synergie entre les acteurs multiples de la recherche médicale. Si les conférences adhèrent pleinement à la volonté de créer une dynamique nouvelle et forte fondée sur une stratégie nationale (portée par l'Agence de programme) et une stratégie territoriale claires (incarnée par la contractualisation de site), elles divergent parfois sur les modalités préconisées.

1. Le rapport appelle les pouvoirs publics à investir sur la recherche en santé et reprend de multiples propositions des conférences.

Plusieurs points d'accord avec les conférences hospitalo-universitaires peuvent être relevés :

Le rapport appelle à juste titre les pouvoirs publics à **investir plus largement** dans la recherche en santé. Il propose un nouveau plan d'innovation « santé 2040 » en injectant un milliard d'euros supplémentaire afin de combler le retard lié à un sous-financement. Il rappelle que la France ne consacre 2,22 % du PIB en 2022 à la recherche et au développement alors que la cible européenne est fixée à 3 %.

Il insiste sur la nécessité d'assurer une **étanchéité** entre les **fonctions d'agence de programme** de l'Inserm et la **fonction d'opérateur**.

Il reprend à son compte les propositions des Assises Hospitalo-universitaires de Versailles de décembre 2024 sur la priorité à donner à **l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires** : séquençage des trois missions de soin, d'enseignement et de recherche au cours de la carrière, création de 15 % de postes supplémentaires. Pour les trois conférences, cette augmentation de postes HU est cependant à réévaluer à l'aune de la volonté du Premier Ministre d'augmenter de manière très importante le numerus apertus.

Il **clarifie le rôle des MERRI** en proposant de transformer la mission socle de celles-ci en une mission compensatoire des coûts de la recherche sur le soin, tout en appelant de ses vœux un renforcement du financement des structures de soutien à la recherche et une part de retour aux équipes, des financements complémentaires prévus par le Ségur que les conférences préconisent elles-mêmes.

Il considère que la coordination **de la recherche clinique** doit être confiée aux **CHU**, ce qui constitue une juste reconnaissance du travail réalisé depuis des décennies par les équipes hospitalo-universitaires associées aux structures d'appui à la recherche des CHU (CIC, CRB, DRCI). A ce titre, le recentrage de la tutelle des CIC sur les CHU marque une reconnaissance du rôle déterminant des CHU en la matière.

S'agissant de la politique de site, il reprend la proposition des conférences d'une **contractualisation** des institutions en charge de la recherche en santé **au niveau de chaque site universitaire** pour une durée de 5 ans. Il conviendra toutefois de veiller à la réalité de l'équilibre entre l'université et le CHU dans le pilotage du contrat stratégique recherche et d'innovation médicale que propose le rapport.

2. Des points de désaccords quant aux modalités de mise en œuvre.

Le rapport ne préconise pas **la co-tutelle des unités labellisées** en invoquant un souci de simplification. Les conférences considèrent qu'il n'est pas cohérent de préconiser une stratégie de site et une visibilité sur les moyens humains et patrimoniaux investis par les différentes institutions sans participation des CHU à la revue stratégique annuelle des unités de recherche. Cette co-tutelle sera au contraire un élément de simplification pour les chercheurs et non pas un élément de complexité. L'absence de cette préconisation est d'autant plus regrettable que cette évolution est mûre pour les différentes institutions en veillant à la réserver aux CHU qui font l'effort d'investir en propre des moyens matériels et humains dans ces UMR. Les conférences souhaitent que les Ministres se déclarent favorables à la co-tutelle des CHU dans les conditions précitées.

Le rapport préconise de « faire opérer » **les PHRC** par l'ANR. Pour les conférences, les PHRC doivent impérativement être réservés à la recherche clinique et être pilotés et gérés par le ministère de la Santé et de la Prévention au moment où celui-ci a renforcé sa structuration sur la recherche. Leur gestion par l'ANR constituerait par ailleurs une source supplémentaire de complexité pour les établissements de santé alors que les règles financières de l'ANR sont peu compatibles avec la pérennisation des emplois recherche. Toute la communauté hospitalo-universitaire est très attachée aux PHRC, qui a été et demeure un levier stratégique.

Par ailleurs, le rapport propose de **fusionner les corps de MCU-PH et de PU-PH**, ce qui distinguerait le champ santé du reste de l'université française qui comprend bien deux corps de titulaires. Cette évolution inattendue aurait des conséquences délétères et suscite d'ores et déjà de vives inquiétudes. Comme le souligne le rapport, cette mesure nécessite une instruction supplémentaire.

Il évoque également la **décentralisation de la gestion des emplois hospitalo-universitaires** dans le cadre d'un acte II de l'autonomie des universités assortie du maintien du principe de non-fongibilité des emplois hospitalo-universitaires et des emplois universitaires. Si l'objectif général consistant à donner plus de marges de manœuvre aux employeurs est louable, il ne doit pas aboutir à figer la masse salariale et le plafond des emplois HU. En l'état, cette évolution serait un très mauvais signal.

Aussi, sur la base du rapport de la mission Tunon de Lara – Armentéras, les conférences proposent la formalisation d'un **accord cadre national** entre France Universités, les conférences hospitalo-

universitaires, l'Inserm et le CNRS afin de porter au sein de cet écosystème spécifique la rénovation de la recherche en santé. Cet accord inédit définirait d'une part les modalités d'une gouvernance nationale afin d'échanger plusieurs fois par an sur cette réforme essentielle et déclinerait d'autre part les chantiers prioritaires qu'il reviendrait de décliner par site. Les conférences restent en effet pleinement engagées pour mettre en œuvre des mesures pratiques permettant de **faciliter la vie des chercheurs**, qui doit être considéré comme un point clé. La complexité actuelle de la recherche doit être atténuée par une gestion plus facile des enjeux juridiques de propriété intellectuelle, des modalités pratiques de gestion des échantillons biologiques, d'un accès plus rapide aux données de santé ou aux plateformes de recherche.

Pour les trois conférences, la rénovation de la recherche en santé doit reposer sur la **capacité à fédérer** les forces vives de cet écosystème et en **reconnaisant le rôle de chacun**, y compris dans le domaine de la recherche en soins primaires.

Contacts presse

Conférence des Directeurs Généraux de CHU

Céline WASMER, Secrétaire Générale de la Conférence des Directeurs Généraux de CHU / 06 64 86 76 80

Agence Confluence

laurie.dambrine@comfluence.fr / 06 59 61 11 13

francois-xavier.raak@comfluence.fr / 06 78 46 76 81

Conférence des Doyens de Facultés de Médecine

Pascal Maurel, Agence Ortus

Dr.pascalmaurel@ortus-sante.fr

Conférence des Présidents de CME de CHU

Glenn Tanguy-Latuilière, directeur de cabinet adjoint
glenn.tanguy-latuiliere@aphp.fr / 06 11 59 24 08